

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **séance du 5 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq et le cinq du mois de septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël CAZEDEBAT, Maire.

Présents: Mme BARRET Marie-Pierre, Mr Joseph BOUCHARA, Mme Rachel CARBALLEDA, Hervé CARMOUZE, Mr André CAUSSADE, Mr Joël CAZEDEBAT, Mme Anne-Marie DUBARRY, Mme Maïté DANEHIL, Mr Didier MORLAS

Excusé: Jean Claude BELOT- ARNAUD

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DUBARRY

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 25 juillet 2025

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Délibération autorisant monsieur la Maire à demander la modification de la carte de zonage du Plan de Prévention des Risques Naturels

La carte de zonage, établie à partir de la carte des aléas inondation, tient compte de la carte communale établie en 2013.

Il apparaît qu'une grande partie de la commune est en zone d'aléa faible et en conséquence les parcelles inscrites dans la carte communale ont été intégrées dans la zone bleu constructible sous condition, les parcelles situées en dehors de la carte communale ont été exclues de la zone constructible.

Ce procédé arbitraire fige un développement raisonné et durable du village. Le Conseil municipal demande que la carte de zonage soit revue à de la périphérie de la carte communale actuelle afin de permettre la construction de quelques maisons et ainsi répondre favorablement à des CU déjà déposés.

Après avoir écouté les explications de monsieur le Maire, la délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Point sur les travaux :

- ✓ Rénovation système campanaire : une première tranche a été réalisée durant l'été. La deuxième tranche devrait débuter dans le courant du mois de septembre.
- ✓ Les travaux d'aménagement de la place de la mairie ont débuté et devraient être terminés pour la fête
- ✓ Voierie : un devis a été demandé à GEOVIA pour réaliser le goudronnage de la fin du cami de Bareille, ainsi que la pose de caniveaux cami deth Carreys
- ✓ Mise en place de caniveaux au cami de la Coste : dans l'attente de la pose de caniveaux, l'entreprise GEOVIA va recharger le bas coté en cailloux.
- ✓ Demander de revoir la gestion des canaux d'irrigation au bord de la route de Vielle Adour

4. Point sur le SIVOS :

Joseph BOUCHARA, président du SIVOS, fait le point sur la rentrée scolaire :

- ✓ Changement de prestataire pour les repas : c'est la cuisine de Juillan qui fournit le RPI
La réservation des repas se fait par internet.
La mise en place du repas à un euro est effective.
- ✓ La sonnette de l'école de BERNAC DESSUS ne fonctionne plus. Monsieur GOUZE propose de la remplacer par une cloche qu'achètera monsieur BOUCHARA
- ✓ Effectifs RPI : 91 enfants à la rentrée dont 19 à BERNAC DESSUS.

5. Préparation de l'inauguration et de la fête locale :

Pour rappel, le programme de la fête est le suivant :

- ✓ Vendredi : repas du village animé par la banda Lous Berretes
- ✓ Samedi : Randonnée pedestre:
 - à 9h30 le départ du circuit 1 de 11 km, collation à l'Arrêt.

➤ à 10h30 départ du circuit 2 de 5 km

Des grillades seront proposées, le coût de l'inscription est de 5 €.

Joël CAZEDEBAT se charge de l'achat de ventrèche et saucisse et pain pour 40 personnes

Marie Pierre BARRET achètera les boissons, ainsi que des chips

- ✓ un concours de pêche sera proposé aux enfants jusqu'à 14 ans sur le ruisseau longeant la place de la Tuilerie. Il débutera à 9 h. Permis de pêche obligatoire.

 Après midi : concours de pétanque

 Soir : soirée TAPAS animée par le groupe UNDERCOVER suivi du bal animé par EXPERIENCE

- ✓ Dimanche :

➤ A 11h, inauguration de la place de la mairie, de la rénovation de la salle des fêtes et de l'école, ainsi que des systèmes campanaire et électrique de l'église

➤ A 12 h, apéritif offert par la municipalité, suivi du bal musette animé par EXPERIENCE
Un buffet a été commandé au traiteur Philippe ABADIE, accompagné d'une soupe champenoise.

6. Organisation élections municipales 2026

Le mode de scrutin aux élections municipales est un **scrutin de liste proportionnel** (avec une prime de 50% pour la liste arrivée en tête) à **deux tours**. Les listes doivent respecter la **parité**, c'est-à-dire être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec une alternance obligatoire une femme, un homme ou inversement. Les électeurs ne peuvent pas rayer des noms ou changer leur ordre sur les bulletins ([panachage](#)).

Au **premier tour**, la liste qui obtient la **majorité absolue des suffrages exprimés** reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir (**prime majoritaire**). Les autres sièges sont répartis à la **représentation proportionnelle à la plus forte moyenne** entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Si aucune liste n'obtient la [majorité absolue](#), un **second tour** est organisé. Lors du second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. Les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

7. Questions diverses :

- ✓ Demande de mise en place de caniveaux en bordure du cami deth Carreys entre chez joseph CARMOUZE et Mme LOGER

Toutes les questions prévues à ce jour ayant été examinées, les membres du Conseil municipal lèvent la séance à 20 heures.

La secrétaire,

Joël CAZEDEBAT

Mme Anne-Marie DUBARRY

